

## INFORMATION AUX PORTEURS

---

**15/01/2024 – MODIFICATION DE L'APPROCHE EXTRA-FINANCIERE DU FCP « CPR EUROLAND PREMIUM ESG »**  
Codes ISIN : Part F : FR0011052828 - Part I : FR0011052844 - Part P : FR0013199981

La société de gestion CPRAM a décidé de modifier l'approche extra-financière mise en œuvre par le fonds commun de placement « CPR EUROLAND PREMIUM ESG » (« le Fonds »).

Actuellement, le processus de sélection extra-financier du Fonds est basé sur une approche en « sélectivité » qui consiste à exclure de l'univers d'investissement du Fonds les 20% des valeurs les moins bien notées au regard de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG).

A compter du 15 janvier 2024, le processus de sélection extra-financiers sera basé sur une approche en « amélioration de note » visant à garantir que la note ESG du Fonds soit supérieure à celle de son indice de référence après élimination des 20% des valeurs les moins bien notées.

Les autres caractéristiques du Fonds demeurent inchangées.

La documentation réglementaire du Fonds sera modifiée en conséquence.

\*\*\*\*\*

**Ce changement n'implique aucune démarche spécifique de votre part et est sans incidence sur le profil de risque de votre support de placement.**

**Cette modification ne nécessite pas l'agrément de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).**

Les Documents d'Informations Clés (DIC) et le prospectus actualisés du Fonds seront disponibles à compter du 15/01/2024 sur le site internet [www.cpram.com](http://www.cpram.com).

Votre conseiller habituel se tient à votre disposition pour tout complément d'information.

La Direction